

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2011

Le L'an deux mille onze et le six juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2011.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Alexandre MATRAS, Monsieur Régis VERON.

Absents excusés représentés : .

Absents excusés non représentés : Monsieur René BACUET, Madame Monique RIMBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien LE ROUZIC.

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès verbal du 17 mai 2011. Le procès verbal de la séance du 17 mai 2011 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

Encaissement de chèques

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu trois chèques de MMA correspondant au remboursement d'arrêt maladie des agents d'un montant total de 954,32 euros ainsi qu'un chèque de l'office Notarial de Maisons-Alfort en remboursement de la vente Emont d'un montant de 886 euros.

Le conseil municipal accepte l'encaissement des chèques d'un montant total de 1840,32 euros et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatif à cette affaire.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

USESAs, proposition d'extension du périmètre de l'USESAs à 8 communes non membres d'un syndicat d'eau et aux 2 communes du syndicat d'eau potable de Loupeigne et Mareuil en Dole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Préfet concernant le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale à savoir la proposition d'extension du périmètre de l'USESAs à 8 communes non membres d'un syndicat d'eau et aux 2 communes du syndicat d'exploitation d'eau potable de Loupeigne et Mareuil en Dole.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Salle polyvalente, tarification à compter du 1er janvier 2012

Monsieur le Maire explique que suite à l'agrandissement de la salle polyvalente, la tarification change à compter du 1er janvier 2012 suivant les condition ci-dessous :

Tarif résidents

1 jour	200 euros
2 jours	300 euros
vin d'honneur	100 euros
Caution	600 euros

Tarif non résidents

1 jour	400 euros
2 jours	600 euros
vin d'honneur	200 euros
Caution	1 000 euros

Chauffage du 1er octobre au 30 avril

1 jour	60 euros
2 jours	100 euros

<u>Nettoyage</u>	100 euros
-------------------------	-----------

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte les tarifs ci-dessus.

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-------------	-----------	------------	----------------

Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom

Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques,

Vu le tableau récapitulatif fixant l'occupation du domaine publique routier par France Télécom,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- fixe ainsi le montant de la redevance à réclamer à France Telecom pour l'année 2011 pour la somme 700,27 euros,
- décide de transmettre à France Télécom le détail des redevances ainsi que les titres pour paiement

- déclare que la recette sera affectée à l'article 70323 en section de fonctionnement du budget communal.

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Comité des fêtes, subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'un montant de 1 500 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser la somme de 1 500 euros à ladite association et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents.

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-------------	-----------	------------	----------------

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe que la fête patronale aura lieu ce week end. Le feu d'artifice sera tiré le vendredi 8 juillet 2011 vers 23 heures.

Monsieur le Maire informe que l'Auberge des Templiers organise les journées "Moules Frites" le 8, 9,10 et 11 juillet 2011.

Un dépistage du diabète aura lieu à la salle polyvalente ou à la maison des associations le dimanche 7 août 2011 de 9 heures 30 à 17 heures.

Monsieur CORDIER a transmis une information "charte des viticulteurs" indiquant que tout vigneron faisant travailler des gens du voyage doivent les accueillir sur son propre terrain et remettre en état toutes dégradations.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu le vendredi 8 juillet 2011 à 14 heures avec l'ONF.

Une messe aura lieu le dimanche 10 juillet 2011 à l'église de Montreuil aux Lions.

Monsieur SAROUL informe que l'arrêté sur le débardage est toujours d'actualité et que les propriétaires ou ceux qui s'occupent de l'exploitation ne respectent pas toujours les chemins dont la remise en état est ensuite à la charge de la collectivité.

Madame ANORGA informe que plusieurs personnes sont venues en mairie afin de contester que l'éclairage public soit éteint la nuit. Monsieur Le Maire indique que cette initiative a été prise afin de réduire le coût de consommation mais également pour des raisons écologiques afin de réduire la pollution lumineuse mais également induisant la disparition de certains insectes et la gêne que cela peut entraîner pour certains volatiles. L'ensemble des éclairages sera activé sur tout le territoire de la commune pour la rentrée prochaine, suite aux remarques qui sont donc prises en compte.

Monsieur le Maire indique l'ACE a organisée une réunion au sujet de la modification des couloirs aériens. Les élus de l'Ouest parisien ont réussi à faire annuler la modification des

couloirs Une nouvelle réunion aura lieu le mardi 12 juillet à 20 heures en Mairie afin d'étudier les actions encore possibles pour défendre notre territoire.

Monsieur MORINO félicite la commune pour avoir coupé l'arbre sur le pont de l'Arche ainsi que l'enlèvement des gravats sur le chemin, rue de Crouy.

Madame NOT demande pourquoi le repas Paëlla et le bal de la fête auront lieu sur le terrain de sport plutôt qu'à la salle polyvalente. Monsieur le Maire répond que ce choix est dû au Comité des Fêtes afin de limiter le nombre de sites à gérer.

Monsieur MORINO demande où en est le choix du terrain des gens du voyage. Monsieur LE ROUZIC répond que suite à la réunion du Conseil Communautaire, le choix du terrain n'a pas été effectué et que la procédure a été arrêtée suite au vote de la majorité des Conseillers communautaires. Le choix du terrain sera donc du ressort du Préfet.

Monsieur ANDRE demande pourquoi l'entretien du cimetière n'est pas réalisée correctement. Monsieur le Maire répond qu'il va voir avec l'entreprise en charge des travaux.

La séance est levée à 21 heures 35.

Vu, par Nous Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 11 juillet 2011, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
O. DEVRON